

LES IMPLANTATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT

L'ANALYSE DES ZONES D'INFLUENCE VISUELLE (ZIV)

La visibilité de la zone d'implantation potentielle dans le paysage a été étudiée notamment à l'aide d'une carte identifiant les Zones d'Influence Visuelle, sur la base des hauteurs théoriques de éoliennes.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, une Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN.

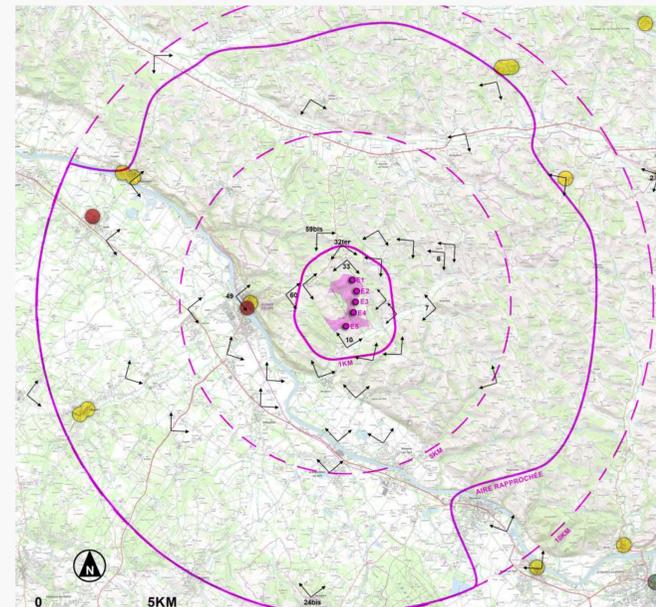
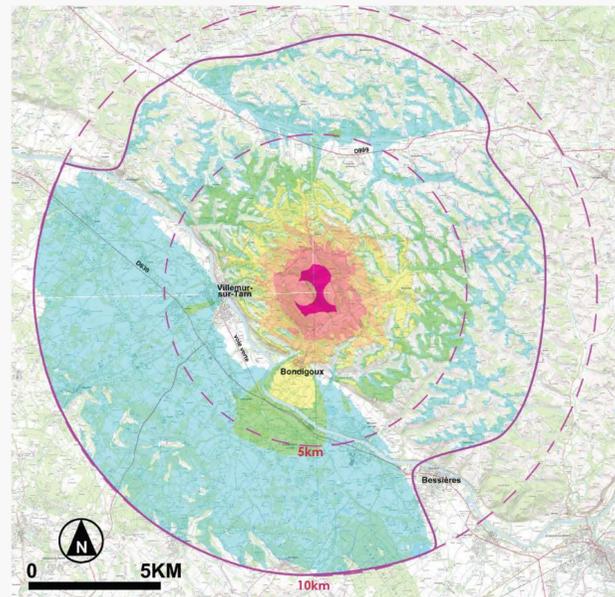
La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques.

Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018.

De même, la précision de cette base de données ne permet pas de prendre en compte les effets de masques générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus...). Les données de cette carte sont donc théoriques et, en règle générale, **majorent l'impact visuel**.

En fonction de ces données, plusieurs points de vues ont été définis afin de réaliser des photomontages qui permettent de figurer une projection du potentiel parc éolien dans le paysage. Ces points de vues correspondent à des sites d'intérêts paysagers ou de lieu de vie. Ils sont tous situés sur le domaine public.

Plus d'une quarantaine de points de vue ont ainsi été retenus, dans les zones immédiates, rapprochées ou lointaines de la zone d'implantation potentielle afin d'avoir une approche la plus représentative possible.



Carte de localisation des points de vues étudiés (source: EPURE PAYSAGE)

Zone d'implantation du projet (ZIP) Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif

Légende de la ZIV à angle vertical de visibilité :

0° < 1°
1° < 2°
2° < 3°
3° < 5°
5° < 10°
10° < 15°

Aire d'étude rapprochée retenue après analyse de la ZIV à angle vertical

L'aire d'étude rapprochée ci-dessus est issue d'une ZIV à angle vertical de visibilité calculée sur les mêmes critères que la ZIV éloignée avec des éoliennes de 200 m en bout de pale (maximum envisagé en terme de gabarit). Le critère retenu pour dessiner l'aire rapprochée est de prendre en compte les angles supérieurs à 1-2° (seuil minimal de prégnance potentielle des éoliennes sur les paysages du quotidien et le patrimoine proche).

QUELQUES VUES COMPARÉES DES SCÉNARIIS 1 & 2

PDV60 Villemur Gendrous

Vues panoramiques

Scénario 1 : 4 éoliennes



Scénario 2 : 5 éoliennes



PDV7 Montvalen

Scénario 1 : 4 éoliennes



Scénario 2 : 5 éoliennes



PDV33 Le Born Sud Berdet

Scénario 1 : 4 éoliennes



Scénario 2 : 5 éoliennes

